



PROPOSITION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET/OU CLASSES AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

DOSSIER D'APPROBATION
Fiches de présentation des PDA
par monument

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE

Saint-Sauveur

Périmètre délimité des abords

Château de Grateloup

36 Route de Grateloup
24 520 Saint-Sauveur



Crédit photo : Dominique Robert Repérant



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BERGERAC SUD DORDOGNE

la CAB

Ministère
**Culture
Communication**

Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne
Equipe chargée d'études : Métropolis + Archistudio

Contexte local

La commune de Saint-Sauveur se situe à l'est de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. D'une population de 844 habitants en 2016, la commune se caractérise par la prédominance de l'activité agricole et par le développement résidentiel récent.

Le Château de Grateloup est implanté à l'extrémité nord-ouest de la commune.



Contexte historique

La première mention du lieu date de 1460 : « Terr. voc. de Ostra Lop ». Une maison forte a précédé le château actuel. Le porche à mâchicoulis gardant l'entrée de la cour du château et le vieux mur d'enceinte peuvent en être des vestiges réaménagés au XVII^e siècle.



(Carte : Carte Etat-Major XIX^e siècle / géoportail)

Château de Grateloup

36 Route de Grateloup
24 520 Saint-Sauveur

Les façades et toitures du château et du châtelet d'entrée sont inscrits par arrêté du 24 mars 1997.

La cour est encadrée par des communs, une chapelle et le logis dont la façade arrière du XVIIIe donne sur un jardin en terrasse et des prairies. Le logis a l'aspect d'une gentilhommière rustique avec un corps central rectangulaire encadré par deux pavillons. L'aile sud du château n'existe plus.



(Photo : centerblog)

Façade Nord



Le château de Grateloup vers 1920, situé sur la commune de St-Sauveur de Bergerac.

descriptif des abords

Le Château de Grateloup est implanté à mi-hauteur, au nord d'une colline dominant le vallon du Caudeau. On accède au porche du château par une allée de platanes centenaires.

Le Château de Grateloup est environné d'espaces naturels et boisés qui limitent les perceptions visuelles. Compte-tenu du caractère encaissé de la RN 21, cet axe routier passant à environ 200 mètres à l'ouest de l'édifice n'a pas de réel impact.

Par ailleurs, le plateau viticole situé au sud ne permet pas de perceptions du Château puisque les constructions et dépendances du Château viticole de Terre-Vieille et son parc paysager se trouvent dans le même champ visuel depuis la route de Grateloup.

justification du périmètre

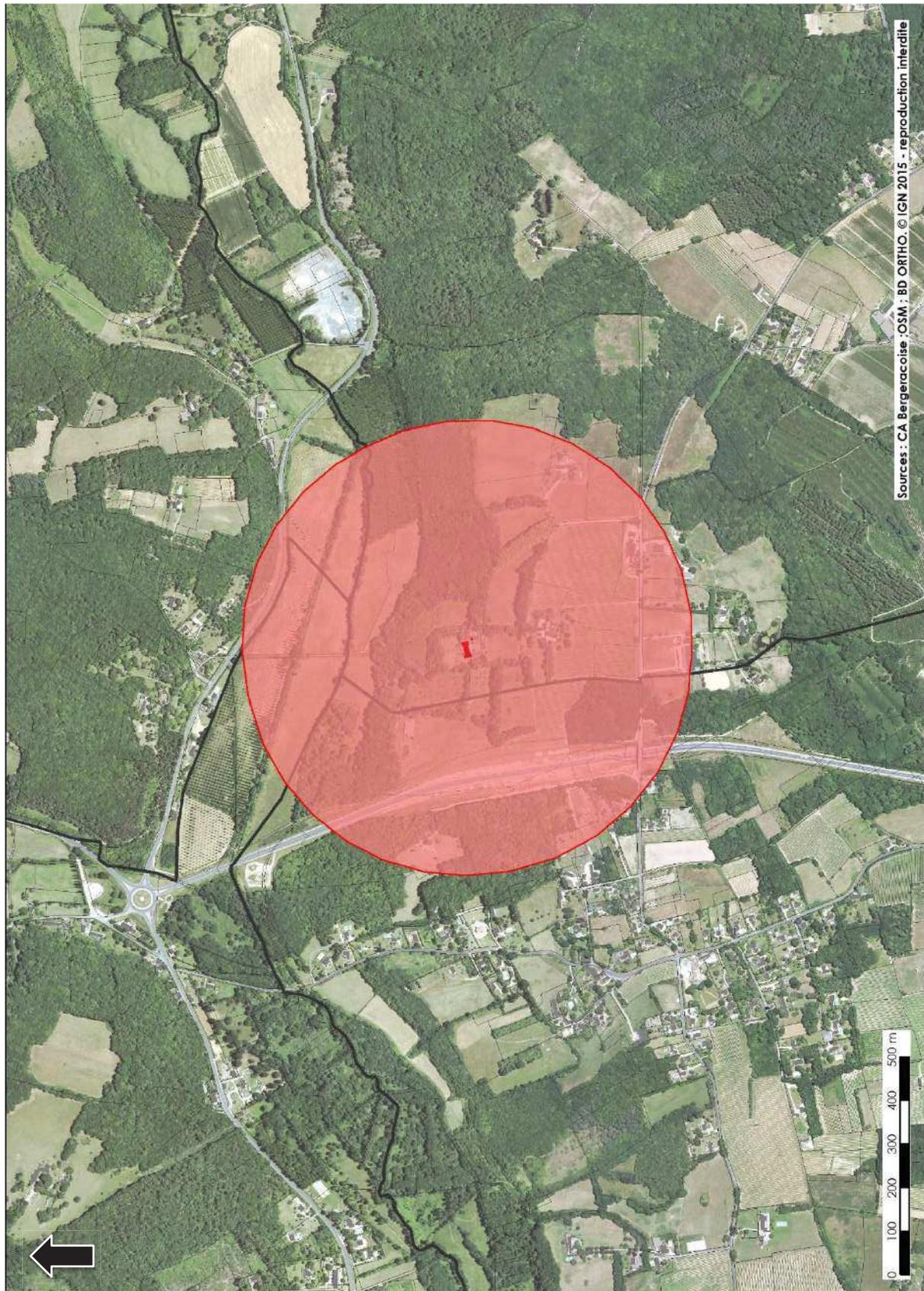
Le nouveau périmètre du Château de Grateloup doit évoluer sensiblement en limitant le périmètre initial des 500 mètres autour de l'édifice. En effet, les différents écrans paysagers existants limitent fortement les axes de covisibilité.

Le nouveau périmètre doit permettre le maintien de la cohérence des sites paysagers ruraux qui se dessinent autour du Château, à la fois dans ses dimensions naturelles au nord mais aussi dans ses dimensions agricoles au sud.

A l'ouest, les excavations qui ont été générées pour le passage de la RN21 constituent une limite franche qui justifie que le périmètre n'aille pas au-delà.

Enfin, les grandes étendues boisées à l'Est limitent fortement les perceptions visuelles.

périmètre de protection actuel



périmètre de protection délimité des abords proposé

